



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 04 06 761 301 191
Déclarant 2 (C) : 08 50 097 629 073
Référence de l'avis : 24 79 A087871 51
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
ROUVRE
4 RTE DE CHAMPDENIERS
GERMOND-ROUVRE
79220 GERMOND ROUVRE
Numéro FIP : 790 80 73 5809307789 4 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024
Identifiant service : 79029

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NIORT
SAID DU NIORTAIS
171 AVENUE DE PARIS
79061 NIORT CEDEX 9

BOSSIS MEIGNAN MARIE-FRANCOISE
OU MEIGNAN DOMINIQUE
ROUVRE
4 RTE DE CHAMPDENIERS
GERMOND-ROUVRE
79220 GERMOND ROUVRE

Somme qui vous est remboursée

2 182,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP NIORT
SAID DU NIORTAIS
171 AVENUE DE PARIS
BP 69136
79061 NIORT CEDEX 9

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1170 6335 115X XXXX XXX8 510
Identifiant de la banque : AGRIFRPP817
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 67 251
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : BOSSIS
Déclarant 2 - Nom de naissance : MEIGNAN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Pensions, retraites, rentes.....	32350	31770		
Abattement spécial de 10%.....	- 2180	- 2141		
Salaires, pensions, rentes nets.....	30170	29629		59799
Revenu brut global.....				59799
CSG déductible.....				- 455
Revenu imposable.....				59344
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	7907
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				4376
Impôt avant réductions d'impôt.....				4376
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté.....	180	180	135	
Dons aux oeuvres.....	1075	1075	710	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 845
Impôt proportionnel.....				+ 1012
Impôt total avant crédits d'impôt.....			4543	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	3		3	- 3
Emploi salarié à domicile.....	1511		1511	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 756
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				3784
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				3784
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 4760
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :				- 558
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 504

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :..... - 1030

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 650	- 502
	- 650	- 502

Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³: - 1152

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 2182

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... 67251

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 7907

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 5,63%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.